

Commune de PLAINS ET GRANDS ESSARTS

Lancement et ouverture d'enquête publique de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

La municipalité informe les habitants que par délibération en date du 09/04/2018, le Conseil Municipal des PLAINS ET GRANDS ESSARTS a validé le principe du lancement d'une procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et défini les modalités de concertation. Que par suite le Conseil Municipal des PLAINS ET GRANDS ESSARTS a arrêté le projet par délibération en date du 02/05/2023 et l'a soumis aux personnes publiques associées.

Les caractéristiques principales du PLU emportent création de zones agricoles, naturelles, urbaines et à urbaniser au sein desquelles les constructions et occupations des sols seront interdites ou encadrées. La réglementation associée viendra désormais se substituer aux dispositions de Règlement National d'Urbanisme et se verra plus contraignante en matière de droits à bâtir, d'aspect des constructions, de protection de la végétation, de limitation de l'imperméabilisation des sols.... Le PLU s'appuie sur un objectif démographique d'environ 250 habitants d'ici 2037 portant création d'une zone d'extension au nord du territoire d'environ 1.3 hectares pour le développement de l'habitat (une trentaine de logements à prévoir). D'autres constructions nouvelles à destination d'habitat sont autorisées sous conditions au sein du bourg et des deux principaux hameaux, et les constructions existantes isolées dans la commune pourront bénéficier de droits à construire limités (annexes, extensions et changement de destinations). Le PLU vise également la mise en valeur et la préservation des enjeux environnementaux, des risques et des paysages et traduit les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de prise en compte des risques. Les objectifs de développement ont été questionnés au regard des capacités d'alimentation en eau potable et des équipements et sont jugées cohérentes.

Par arrêté n°1 en date du 14 février 2023 le Maire des PLAINS ET GRANDS ESSARTS a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier d'élaboration suite à une période d'étude, de concertation et d'association des personnes publiques associées dont le bilan de concertation est joint au dossier d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet est soumis à évaluation environnementale et à l'avis de la DREAL, laquelle a rendu un avis tacite le 08/09/2023. Cet avis tacite, joint au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la MRAE.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement. À cet effet, Mr Lehec Jean-Pierre qualité de commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 32 jours consécutifs, du 25 janvier 2024 au 27 février 2024 inclus (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

Jeudi 25 janvier 2024 de 14h00 à 16h30,

Jeudi 15 février 2024 de 16h00 à 18h00,

Mardi 27 février 2024 de 14h00 à 16h30

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté, pendant la durée de l'enquête, du 25 janvier 2024, au 27 février 2024, inclus :
en mairie des PLAINS ET GRANDS ESSARTS, aux jours et heure habituels d'ouverture :

Les Lundis de 9h00 à 11h30

Mardis de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

Jeudis de 14h00 à 18h00,

sur le poste informatique de la mairie, pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

sur le registre d'enquête accessible au public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5092>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 25 janvier 2024, au 27 février 2024, inclus :

en version papier en mairie des PLAINS ET GRANDS ESSARTS, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie des PLAINS ET GRANDS ESSARTS aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie Les Plains et Grands Essarts 7 rue principale 25470 Les Plains et Grands Essarts
- Par mail : enquete-publique-5092@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions doivent alors être transmises avant la clôture du registre en prenant en compte les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Elles seront alors annexées au registre et seront consultables pendant cette même période sur le registre papier en mairie des PLAINS ET GRANDS ESSARTS.

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5092> et donc visibles par tous. »

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie des PLAINS ET GRANDS ESSARTS et à la Préfecture ou Sous-Préfecture, aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/5092>

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal des PLAINS ET GRANDS ESSARTS pourra décider d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, Narbey Denis, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire des PLAINS ET GRANDS ESSARTS dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Le Maire, *lc 23/12/2023*

